

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Artiaga à M. Pallas.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COMMERCE ET TOURISME – Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Office de tourisme (2017-2019).

En application de la loi « NOTRe », la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme communautaire » a été transférée en 2016 à la communauté d'agglomération. La Communauté d'agglomération Pays Basque est ainsi devenue compétente dans les domaines suivants :

- l'accueil et l'information des touristes et des populations locales ;
- la promotion touristique de la communauté d'agglomération, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme ;
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Compte-tenu de l'importance de l'activité touristique dans l'animation et l'économie de la commune, il a été maintenu pour la Ville de Bayonne, à sa demande, un office de tourisme dit « de rayonnement communal ». Cette organisation permet de conserver une structure dédiée à la Ville et à ses spécificités tout en s'inscrivant dans une démarche de mutualisation à l'échelon intercommunal.

L'Office de tourisme de Bayonne a donc vocation à exercer, en sus des missions obligatoires relevant de la compétence communautaire, des activités particulières qui ne relèvent pas de la compétence promotion du tourisme. Il s'agit de missions de valorisation du patrimoine et de l'image de la Ville de Bayonne, ainsi que de la mise en réseau, à l'échelle communale, des acteurs concourant au rayonnement de Bayonne. Elles comprennent notamment :

- l'organisation de visites guidées dans le cadre du label « Villes d'Art et d'Histoire »
- la commercialisation de produits dérivés propres à l'image de la Ville ;
- l'exploitation des marques se rapportant à la Ville de Bayonne, notamment de celles relatives aux Fêtes de Bayonne,
- la mise en œuvre du schéma directeur touristique.

Ces activités relevant du périmètre communal de compétences, elles continueront d'être financées par la Ville. Une convention a été préparée afin de formaliser les engagements respectifs de la Ville et de l'Office de tourisme sur une période de trois ans (2017-2019).

En contrepartie de la réalisation de ces activités, la Ville apportera chaque année une participation financière à l'Office de tourisme sous la forme d'un reversement d'une partie de la taxe de séjour. Dans cette perspective, l'Office de tourisme élaborera un budget prévisionnel distinguant les missions obligatoires exercées pour le compte de la communauté d'agglomération des missions propres réalisées pour le compte de la Ville. A titre d'information, il est précisé que le montant prévisionnel de la participation municipale pour l'année 2017 s'établit à 235 000 €.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention ci-annexée à intervenir avec l'Office de tourisme de Bayonne et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Marc Wittenberg Directeur général adjoint des services
--